Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260113-CMDU13012026-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 janvier 2026

Membres afférents au Conseil Municipal		part aux votes
15	13	10

Date de convocation : 7 janvier 2026

L'An Deux Mil Vingt Six le treize janvier à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy, Maire de PLÉSIDY.

Présents : Mrs Ronan ALLARD, , Philippe GAUTIER, Jean Pierre PAUMIER, Thierry NEGARET, Mmes Sylvie COINT, Océane PINABEL, Christiane LE BARS, Valérie PERENNEZ, Andréa LE GAC

Absents excusés

Didier GEORGELIN qui donne procuration à Ronan ALLARD
Matthieu LE DINAHET qui donne procuration à Océane PINABEL
Hélène STEVENS qui donne procuration à Guy GAUTIER

Secrétaire de séance : Andréa LE GAC a été élue.

2. Remboursement de frais avancés par M. Ronan Allard

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que M. Ronan Allard a avancé des frais pour le compte de la commune, à savoir :
-360,00 € pour le site internet de la commune,
-109,00 € pour l'achat d'une batterie destinée au
véhicule communal Citroën Berlingo,
Considérant que ces dépenses ont été réalisées dans l'intérêt du service,
Après en avoir délibéré,
Approuve le remboursement à M. Ronan Allard d'un montant total de 469,00 €, sur présentation des justificatifs,
Autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant.
Adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance

MAIRIE DE PLESIDY Côtes d'Armor

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

Délibération certifié conforme par sa transmission en Préfecture le